

Extrait des décisions du Bureau du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le 07 octobre, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) se sont réunis à MENNEVAL (27300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, CHOAIN Louis, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DORLEANS Jacques, DUTILLOY Brigitte, GAUTIER Florence, LEGROS Pierre, MENNITI Sandrine, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, SIMON Bertrand, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESSE André, VAN DUFFEL Christine et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : DE ANDRES Carole, DEBUS Jérôme, SANCHEZ Sabrina et SENINCK Régine.

Étaient absents : DELAMARE Frédéric, GUESDON Allain, TIHY André et VILA Jean-Louis.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice pôle Ressources Humaines & Insertion, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, Mickael MARTIN – Responsable PAV et Brigade Verte, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, Marion GUENETTE – Responsable Animation et CORDEY Marlène – Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....24
Présents.....16

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 35.

Date de la convocation : 30 septembre 2026. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.

N°2026-098 : AUTORISATION DU PRESIDENT A CANDIDATER A L'APPEL A PROJET DE CITEO POUR LE TRI HORS FOYER

Vu la délibération du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Sachant que ce dossier a été étudié lors de la commission déchets du 17 juin 2026 ;

Sachant que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Sachant qu'en 2026, Citeo/Adelphe publie un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

Sachant que le PRECOVAL a déposé une candidature pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » qui comprend :

- o Un descriptif du projet (technique et sensibilisation)
- o Un planning
- o Le budget prévisionnel

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe si le PRECOVAL est lauréat.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

